

Rapport de la CoGeFi sur le préavis No 04/2018

Demande de crédit pour les forfaits de raccordements au réseau de chauffage à distance de divers bâtiments, propriétés de la commune ainsi que pour les transformations des chaufferies existantes

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission gestion-finances, ci-après CoGeFi, composée de Mmes et MM. Anastasia Andrey, Pascal Berruex (rapporteur), Sylviane Clot, Xavier Ecoffey, Fred Paulin Gétaz, Valérie Isoz, Maxime Lenoir et Alain Rossier (président), s'est réunie le lundi 26 février et le mercredi 7 mars 2018 pour étudier le préavis mentionné ci-dessus.

Répondant à notre demande de pouvoir obtenir des renseignements financiers spécifiques, M. Christian Daenzer représentait la municipalité.

M. Daenzer nous a brièvement présenté le PowerPoint qui avait été expliqué aux riverains, respectivement aux membres du Conseil qui le désiraient. Volontairement, les aspects techniques sans incidence financière n'ont pas été développés, afin de laisser le champ libre, sur ces aspects, à la commission ad hoc.

Concernant la partie financière, M. Daenzer nous indique qu'aujourd'hui, le budget alloué au chauffage pour les écoles, le cinéma et le centre sportif est d'environ CHF 150'000.- par année, calculé avec un prix du litre de mazout à CHF 0,90. Une fois la centrale réalisée, ce budget, comprenant la taxe de raccordement répartie sur 25 ans, le forfait annuel et l'estimation du coût de l'énergie, calculée à 9,2 ct. /kWh devrait passer à environ 250'000.-. Si cette augmentation sera réelle et à planifier dans nos budgets futurs, son lien avec l'acceptation du présent préavis est toutefois à pondérer, un maintien du prix du mazout à CHF 0,90 /l pour les prochaines 25 années étant peu probable et la plupart des chaufferies actuelles devant être remplacées à court ou moyen terme. Ainsi corrigé, le surcoût estimé de ce virage écologique devrait donc plutôt se situer entre 3 % (si l'on tient compte d'un prix du mazout à CHF 1,20) et 39 % (si celui-ci se maintient à CHF 0,90).

Questionné sur le montant relativement élevé du prix au kWh (9,2 ct), M. Daenzer nous explique que la Romande Energie s'assure d'une rentabilité de l'ensemble du projet, sur une durée de 25 ans. Ainsi, la Commune ayant souhaité que le montant du présent préavis ne dépasse pas CHF 500'000.-, les taxes de raccordement ont été calculées avantageusement, au détriment d'un forfait annuel et d'un coût du kWh, plus élevé que ce que l'on peut observer sur d'autres projets similaires.

D'autres interrogations nous viennent quant aux incidences de ce projet sur le groupement forestier. Il apparaît important de relever que le prix négocié du bois avec la Romande Energie se doit d'être le plus juste possible, étant entendu que tout déficit de cette association se reporterait inéluctablement sur nos charges.

Les remarques de la CoGeFi quant au financement de ce projet, sont qu'il va à l'encontre de ce qui nous a été préconisé jusqu'alors par la municipalité. En effet, celle-ci, dans la présentation de son budget 2018, nous a vanté les mérites de privilégier l'investissement, par opposition à des augmentations de fonctionnement. Or, en demandant à la Romande Energie de plafonner les taxes de raccordement, la municipalité s'assure d'une augmentation non négligeable des coûts annuels relatifs au chauffage. L'option choisie par la municipalité, dite « Moyenne » qui comporte un investissement de départ de CHF 487'000.-, mais avec un prix du kWh plus haut, engendre une plus-value de fonctionnement annuelle de CHF 15'000.- par rapport à celle dite « Elevée » comprenant un investissement de départ de CHF 1'007'000.-.

Il est à relever que le fait d'être propriétaire de l'installation au terme du contrat, soit dans 25 ans, ne constitue pas en soi un avantage. Il faut prévoir dans le contrat que la reprise du réseau soit effectuée avec la documentation technique à jour. Les producteurs d'énergie (chaudières) se trouveront proches de leur fin de vie au terme du contrat. Pour que cela devienne viable, il faudrait qu'un maximum de clients se soient raccordés. Il apparaît donc souhaitable que Romande Energie propose des tarifs compétitifs aux privés, éventuellement couplées de mesures incitatives.

Le tableau des investissements fourni par notre boursier nous permet de constater, que ce préavis no 04/2018 peut être financé par notre Commune. Le solde disponible s'élèvera, si tous les préavis de ce soir sont acceptés, à CHF 2'820'474,55.

Au vu de ces éléments, la CoGeFi confirme la capacité financière de la Commune à assumer cet investissement, tout en étant unanimement sceptique face au bilan financier de ce projet et de son impact à long terme sur les finances communales.

Le rapporteur, Pascal Berruex